



## JE BUDGÉTISE AU JUSTE PRIX.

### Le budget de camp est essentiel.

Il doit permettre de définir au juste prix le budget global en intégrant l'ensemble des coûts que le camp génère dans une gestion cohérente des dépenses et des recettes.

Le budget doit pouvoir compter sur les versements des familles en intégrant les dispositifs qui peuvent leur permettre de bénéficier des aides au départ en vacances\* prévues dans les politiques locales ou nationales.

UN OUTIL-EXEMPLE EST DISPONIBLE SUR  
[HTTPS://ROADS.EEDF.FR/DOCUMENTS/UTILES](https://roads.eedf.fr/documents/utiles)

Un accompagnement spécifique existe pour les financements des projets internationaux qui est assuré par l'équipe internationale dans la construction du projet.

Votre camp est une petite entreprise (au sens du projet). A ce titre, il existe un budget qui permet de traduire de manière ECONOMIQUE vos choix (lieu, durée, hébergement, activités, formation, contribution à l'association...).

**Le coût de votre camp doit permettre aux familles de bénéficier des aides auxquelles elles peuvent prétendre.** Il est donc essentiel que le projet et son coût soient communiqués suffisamment en amont du camp pour permettre aux familles de demander des aides à partir d'un budget de camp réaliste, calculé au juste prix.

### UN BUDGET D'UTILITÉ SOCIALE

**NE PAS INSCRIRE VOTRE SÉJOUR DANS DES DISPOSITIFS D'AIDES EMPÊCHERA LES FAMILLES DE BÉNÉFICIER D'AIDES, LES ENFANTS DE PARTIR EN CAMP !  
CE SERAIT DOMMAGE POUR TOUS.**

POUR VOUS AIDER, UN ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF EEDF EST MIS EN PLACE VIA LES EQUIPES RÉGIONALES,  
ET L'EQUIPE MOBILISATION DES RESSOURCES AU NIVEAU NATIONAL.

[MOBILISATION@EEDF.FR](mailto:mobilisation@eedf.fr)

### 2026 : LE PASS COLO

Le Pass colo aide les familles à financer un séjour en colonie de vacances pour leur enfant qui fête leurs 11 ans dans l'année considérée - avec report possible sur l'année des 12 ans. Le but est de permettre à tous les enfants, au moins une fois dans leur scolarité, de profiter d'un séjour type colonie de vacances, riche en découvertes épanouissantes et expériences collectives

L'organisateur doit être labelisé Pass Colo

- L'organisateur doit signer une convention avec VACAF suite à l'accord de labellisation.
- le séjour devra apparaître sur une plateforme disponible sur [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr)

- 4 nuits / 5 jours minimum.
- Séjour déclaré au près du SDJES compétent.
- Séjour sur le territoire national.
- Engagement de l'organisateur à accueillir tous les mineurs sans discrimination et dans le respect de l'ouverture à tous.

L'aide financière sera versée par VACAF à l'organisateur du séjour Pass Colo et directement déduite du prix du séjour par l'organisateur. Le montant de l'aide financière variera :

350 € pour les QF de moins de 200 € ;  
300 € pour les QF compris entre 201 et 700 € ;

250 € pour les QF compris entre 701 et 1 200 € ;  
200 € pour les QF compris entre 1 201 et 1 500 €

Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes : dispositif « colos apprenantes », aides des collectivités, CE, CAF départementale, etc... Le Pass Colo sera toutefois systématiquement activé en première intention



## \*QUELQUES AIDES OU DISPOSITIFS :

VACANCES APPRENANTES – ACTION COLOS APPRENANTES – ÇA CONTINUE ! MAIS AVEC MOINS D'ARGENT

(fev 26 – informations sous réserves de publication au Bulletin officiel)

Les SDJES de votre structure (et pas du lieu de séjour) sont au cœur du dispositif, de la labellisation des séjours à la contractualisation avec les prescripteurs - organisateurs, jusqu'au versement des subventions.

Obtention du label Colos apprenantes à partir du cahier des charges, en déposant, sur un site dédié, les propositions de séjours que les SDJES examinent et labellisent le cas échéant.

Sont éligibles à l'aide, les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.

Montant dans la limite de 100 € la nuitée. Minimum 4 nuits. En France ou dans un pays frontalier, Royaume-Uni et Irlande compris. Les séjours se déroulant à l'étranger doivent, pour être labellisés, être déclarés en France.

L'équipe pour vous accompagner dans le cadre de ce dispositif : [vacances.apprenantes@eedf.fr](mailto:vacances.apprenantes@eedf.fr)

Attention : Le dispositif Colos apprenantes peut varier en fonction des départements. Renseignez vous bien sur les critères d'éligibilité et sur les modalités de dépôt de votre territoire.

## \*QUELQUES AIDES OU DISPOSITIFS (SUITE) :

JPA : Les comités départementaux **Jeunesse en Plein Air** attribuent des aides au départ en séjours collectifs de mineurs (Colonies, mini-camps, camps de scoutisme...) en complément d'autres financeurs :

[Caisse d'Allocations Familiales](#) (ou [Mutualité Sociale Agricole](#)).

Vous devez vous adresser au comité départemental de votre territoire : [Trouver le comité JPA le plus proche](#)

## D'autres organismes :

- Les mairies, conseils départementaux et régionaux : ils facilitent le départ en colonies de vacances et centres de vacances des enfants et des jeunes, en proposant séjours ou aides financières.
- Le Conseil Social et Économique (CSE) des entreprises, selon sa taille, peut lui-même organiser des colonies de vacances. Il peut également proposer des inscriptions avec des organisateurs partenaires ou distribuer des aides au départ comme [les Chèques-Vacances](#).
- Certaines associations comme [les Restos du Cœur](#), [le Secours populaire](#) ou [le Secours catholique](#) par exemple apportent également des aides au départ en colonies de vacances. Ces aides sont apportées selon les territoires, n'hésitez pas à les contacter directement.



## Liste des dépenses à prévoir dans le

### Programme :

Prestations éducatives, animation

Fournitures éducatives et pédagogiques (jeux, livres,...)

### Nourriture :

Alimentation

Alimentation pré et post camp

### Materiel :

Fournitures d'entretien et petit équipement

Frais pharmaceutiques

Frais administratifs

Amortissement du matériel de groupe

(Tentes, matériel cuisine et froissartage)

### Lieu :

Eau, gaz, électricité

Hébergement

Hébergement pré et post camp

### Déplacement :

Locations (véhicules et autres + assurances)

Transports (participants, matériel, sur place, carburant)

### Formation :

Formation BAFA, BAFD, autre spécifique...

### Contribution

EEDF 10 % des recettes (hors subv & adhésions)

## Estimation par jour et par participant :

**Quelques chiffres repères :** **25€** lorsqu'il n'y a pas de dépenses hébergement et transports  
**40€** avec dépenses hébergement et transports  
dont **7 à 10€** pour l'alimentation

